

**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé  
Section « Santé »**

CSSSS/13/275

**AVIS N° 13/106 DU 17 DÉCEMBRE 2013 CONCERNANT LA DEMANDE DE LA  
PLATE-FORME EHEALTH RELATIVE A LA CANDIDATURE DE MONSIEUR  
BENNY VAN BRUWAENE AUX FONCTIONS DE MÉDECIN RESPONSABLE**

Vu la loi du 21 août 2008 *relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth*, notamment l'article 10;

Vu la demande de la plate-forme eHealth du 2 décembre 2013;

Vu le rapport d'auditorat de la plate-forme eHealth reçu le 6 décembre 2013;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

**A. OBJET DE LA DEMANDE**

1. La plate-forme eHealth soumet à l'avis du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Monsieur Benny Van Bruwaene aux fonctions de médecin responsable, en application de l'article 10 de la loi du 21 août 2008 *relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth*.

**B. EXAMEN DE LA DEMANDE**

- 2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande, qu'il possède, considéré globalement de bonnes connaissances en matière d'informatique et du secteur médical.

- 2.2.** Le candidat n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de médecin responsable. Il est précisé qu'il exercera ses fonctions à plein temps.

Par ces motifs,

**le comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

émet un avis favorable.

Yves ROGER  
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Quai de Willebroeck 38 – 1000 Bruxelles.